

BRIOUDE, le 18 mars 2026

Le Président

A

Monsieur le Préfet de Haute-Loire
Direction départementale des Territoires
Myriam BERNARD
13 rue des Moulins
CS 60350
43 009 LE PUY EN VELAY

Sous couvert de
Monsieur le Sous-Préfet de Brioude

Objet : Système d'endiguement Lamothe – Compléments dossier DDAE et EDD

Monsieur le Préfet,

Pour faire suite au dossier d'autorisation environnementale déposé le 7 novembre dernier auprès de vos services, puis de la demande de compléments de la DDT en date du 26 janvier de cette année, je vous informe que je fais procéder au dépôt des éléments modifiés ci-après mentionnés :

- La DDAE complétées de ses annexes
- Le rapport EDD complété de ses annexes
- Le document d'organisation

Par ailleurs, je vous indique que la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne s'engage à faire réaliser des études complémentaires au stade AVP pour rehausser le niveau de protection de la digue de Lamothe-Cougeac. Celles-ci devront déterminer quels pourraient être les travaux envisagés, sur quel linéaire, ainsi que les coûts estimés pour chacune des propositions. Le bureau d'études SEMOFI a déjà fait parvenir un devis estimatif que je vous adresse pour information.

Je pense qu'il est envisageable d'avoir les résultats de ces investigations d'ici la fin de l'année 2026 pour programmer des travaux dans le courant de l'année 2027.

Je vous informe toutefois, que nous avons décidé de ne pas retenir la proposition d'ANTEA concernant l'arasement partiel de la digue. Cette solution ne nous paraît pas acceptable. En effet, engager des moyens pour diminuer la taille de la digue alors qu'elle a retenue les crues jusqu'à présent serait difficilement justifiable auprès de la population locale, notamment de l'ASA qui la gère jusqu'à présent.

Concernant le calendrier de mise en œuvre du document d'organisation, je vous propose de l'appliquer dès validation par vos services. Nous sommes convaincus que des ajustements pourraient avoir lieu au fur et à mesure des différents événements, ce qui nous permettra de l'actualiser en fonction de ceux-ci.

En outre, je tiens également à vous préciser que le Maire de Lamothe et moi-même faisons le nécessaire pour obtenir les autorisations des derniers propriétaires privés à intervenir sur leurs parcelles. Dans le cas où certains d'entre-eux ne pourraient pas être retrouvés, le Maire de Lamothe s'engage à mettre en œuvre le dispositif des Biens sans Maître. Cette procédure nécessitant un certain délai, nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre demande initiale dès à présent d'avoir les conventions signées pour la totalité des propriétaires.

Toutefois, devant le petit nombre de parcelles concernées et le faible linéaire, nous pouvons continuer à avancer sur le contrôle de la protection de cette digue. Je m'engage à vous tenir informé au fur et à mesure de l'avancement des signatures de conventions et de la mise en œuvre de la procédure, si nécessaire.

Enfin, je réponds aux autres recommandations que vous m'aviez adressées :

- ✓ Suivi renforcé : prise en compte dans l'EDD et dans le document d'organisation ;
- ✓ Echelle limnimétrique : le nivellement du zéro de l'échelle sera effectué lors de la prochaine période d'étiage de l'Allier. Les différents niveaux de crue seront indiqués sur ce dispositif d'alerte ;
- ✓ Plan de gestion de la végétation : Cf. document d'organisation
- ✓ Préconisations issues de la VTA : Les points à surveiller ont été pris en compte dans les trames de compte-rendu annexée au document d'organisation. Les travaux d'entretien et de prévention seront réalisés dans le même calendrier que les travaux de réhausse du niveau de protection du système d'endiguement

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président



Jean-Luc VACHELARD

Copie :

- Monsieur le Sous-Préfet de Brioude
- DREAL
- Mairie de Lamothe
- ASA de la digue LAMOTHE COUGEAC
- SMAA

